



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge,  Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ;  M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.BORE Jacques à M.SEGURA René ;  M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ;  M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ;  Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ;  Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ;  M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

**Objet : Contrat administratif de location avec la société SIAL INDUSTRIE, représentée par Monsieur Michaël BASTIAN – Local n°2 du bâtiment industriel intercommunal sur la Z.A.E la Barthe, à Paulhan – Délibération du 27 janvier 2011 rapportée**

Monsieur GAIRAUD informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 27 janvier 2011, le Conseil communautaire a approuvé le contrat administratif de location du local n°2 du bâtiment industriel intercommunal, situé sur la Z.A.E la Barthe à Paulhan, à la société SIAL, représentée par Madame Bérengère MONIN.

Il précise que dans la perspective du lancement de l'activité « fabrication d'ouvertures et de fermetures métalliques », la société SIAL INDUSTRIE, nouvellement créée par M. Michaël BASTIAN, a fait part de son souhait de se substituer à la société SIAL, représentée par Madame MONIN, et de prendre à bail à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, le local d'activité n°2 du bâtiment industriel intercommunal d'une surface de 441 m<sup>2</sup> situé sur la Z.A.E la Barthe à Paulhan, sur la parcelle cadastrée n° AH 588.

En conséquence, Monsieur GAIRAUD propose au Conseil communautaire de rapporter la délibération du 27 janvier 2011 enregistrée par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 4 février 2011 et d'approuver le contrat administratif de location avec la société SIAL INDUSTRIE, nouvellement créée par M. Michaël BASTIAN selon les dispositions suivantes :

- Durée du contrat : consenti et accepté pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 ;
- Loyer : le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 1 684,47 € payable d'avance.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**RAPPORTE** la délibération du 27 janvier 2011 enregistrée par les services de la Sous Préfecture de Lodève le 4 février 2011,

**APPROUVE** le contrat administratif de location avec la société SIAL INDUSTRIE, représentée par Monsieur Michaël BASTIAN pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2011, moyennant un loyer mensuel de 1 684,47 €, payable d'avance,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.